

---

Lettre du citoyen Bresion le jeune, qui présente à la Convention un système sur la métaphysique, la physique et la morale, en annexe de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lettre du citoyen Bresion le jeune, qui présente à la Convention un système sur la métaphysique, la physique et la morale, en annexe de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 515-519;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31174\\_t1\\_0515\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31174_t1_0515_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

En effet, un pâtre convoite-t-il quelque mouton de son troupeau : seul à son parc, au milieu des champs, dans l'ombre de la nuit, il l'enlève ou le fait enlever par quelqu'autre berger son complice, l'animal est placé dans un troupeau souvent éloigné, longtemps auparavant que le propriétaire s'aperçoit du vol qui lui est fait, du vol qu'on ne lui découvre que quand des traces effectives n'existent plus, du vol enfin pour lequel il y a toujours d'apprêtées quelques histoires qui mettent à l'abri la responsabilité du gardien.

Les complices, eux-mêmes bergers, vendent au loin, ces bêtes volées, et le commerce habituel qu'ils en font, empêche tout soupçon.

Il est d'autant plus essentiel, Citoyens représentans, de prévenir, s'il est possible, ce brigandage qu'il n'est souvent qu'un premier degré de plus grands crimes.

La société populaire de Bacqueville pense, que, pour parvenir à ce but désiré, il seroit nécessaire d'une loi qui interdise aux bergers, la propriété de tout le bétail du genre de celui confié à leur garde.

Qui défende aux propriétaires des troupeaux de souffrir dans ces troupeaux, des bestiaux appartenant à leurs pâtres, sauf à les indemniser, en espèces, de la perte, que ce nouvel errement pourra leur occasionner.

Qui accorde enfin aux bergers un délai suffisant pour se défaire, sans perte, des bêtes à laine qu'ils ont en ce moment.

Les causes de la loi prohibitive contre les muniens doivent, en grand nombre, militer en faveur de celle que sollicite la Société populaire de Bacqueville, heureuse si elle peut par ces quelques idées, provoquer la confection d'une loi qui prévienne le crime.

C'est du haut de la Montagne qu'ont été lancés les foudres qui ont écrasé le monstre odieux de la tyrannie, détruit le hideux fédéralisme ; atteint le cruel et ridicule fanatisme d'un coup mortel.

C'est du haut de la Montagne que découlent ces lois salutaires qui assurent à la France régénérée, la liberté sans laquelle il n'est point de vrai bonheur.

C'est la Montagne qui, ne connoissant d'autres lois que la Justice d'autre intérêt que celui de l'humanité, vient enfin de rendre à l'homme de couleur, trop longtemps asservi, ses droits naturels et imprescriptibles et qui par cet acte signalé de justice, s'acquiert de plus en plus, des droits à notre admiration.

C'est la Montagne qui nous donnera, dans leur tems, toutes les lois de détail qui assureront à la France républicaine, l'empire de la vertu et la prescription du crime.

Vive donc la Montagne ! périssent ses ennemis ! Ils sont ceux de notre auguste République. »

TROUEY (présid.), POULLET (secrét.).

Renvoyé au comité d'agriculture par celui des pétitions (1).

(1) Mention marginale, datée du 25 vent. et signée Bourgain.

## VI

[La Sté popul. d'Avesnes, à la Conv. ; 4 vent. II] (1)

« Citoyens représentans,

La malveillance trouve toujours des moyens de nuire à la prospérité de notre République. Toujours aux aguets de ce qui peut y nuire, afin de vous en faire part, nous nous acquittons en ce moment de ce devoir sacré, dont vous nous enflammez, par votre conduite et vos travaux révolutionnaires, qui sauveront le peuple de l'abîme où ses ennemis cherchent à le plonger.

Oui, Représentans, c'est avec peine que nous voyons de ses ennemis parmi les cultivateurs qui nous environnent. Plusieurs d'entre eux se défont de leurs ustensiles propres à la culture des terres ; persuadés que pareille défaite ne peut qu'être préjudiciable, nous vous la dénonçons et provoquons une loi qui mette fin à de pareils délits. S. et F. »

HANNOYE (présid.), OLLES (secrét.), PATRUX (secrét.).

Renvoyé au comité d'agriculture par celui des pétitions (2).

## VII

[Le c<sup>n</sup> Bresion le jeune, à la Conv. Lamarche, 5 vent. II] (3).

« Citoyen président,

Croyant devoir informer la Convention d'un nouveau système après lequel je travaille sur la métaphisique la phisique et la morale, je le fais en vous adressant la présente ; si elle peut intéresser, je continuerai cet ouvrage, j'en ai envoyé trois traités au c<sup>n</sup> Gossin de la première assemblée, qui était député de la ci-devant Lorraine et Barrois ; j'ignore l'emploi qu'il en a fait.

Le premier traite de la nature divine.

J'y démontre que rien ne peut se créer parce que pour pouvoir le faire, il faudroit exister auparavant et alors il ne seroit plus à créer puisqu'il le seroit antérieurement. D'ailleurs, rien ne peut exister, parce que s'il existait il ne serait plus rien, toute existence étant nécessairement une chose quelconque ; il n'est donc que l'opposé à quelque chose et n'a aucune réalité et ne peut opérer.

Cependant il y a des choses ou existences créés, qui n'ayant pu se produire elles-mêmes, l'ont été par un être nécessairement infini et existant par lui-même de toute infinité, puisque si il avait été dans le néant ou rien, il n'auroit jamais pu se produire.

L'infinité est une, car s'il y en avait plusieurs, elles cesseraient d'être infinies ou ne pourraient pas l'être, l'une n'ayant pas l'infinité de l'autre. Elle est immense et toute puissante, si une chose quelconque la limitait dans son pouvoir et infinité, elle ne serait plus infinité.

(1) F<sup>10</sup> 285.

(2) Mention marginale, datée du 25 vent. et signée Bourgain.

(3) F<sup>17</sup> 1009 °, pl. 2, p. 2268.

Elle existe nécessairement parce que, sans son existence, elle ne serait ni finie ni infinie, et elle serait dans le néant et contradictoire avec sa dénomination et sa signification d'infinité qui, par elle-même, renferme tout, et ne peut rien tirer ni tenir d'ailleurs sans cesser d'être infinie dans son essence.

Elle est trinaire dans son essence : pour agir et faire un effet quelconque il faut nécessairement le concours d'un actif sur un passif, duquel il résulte ou procède cet effet. Il est impossible de concevoir une action, pensée, etc. sans ce concours. On ne peut agir sur rien qui, n'ayant aucune réalité, ne peut recevoir cette action qui resterait nulle. Cependant il y a des effets ; l'infinité a fait et crée des êtres ; elle s'est vue et connue dans son existence quand elle était seule ; c'est-à-dire avant aucune création ; pour se voir et connaître il faut faire attention, qui est actif sur soi qui recevant cette attention ou action est passif, d'où procède la connoissance de soi-même qui en est l'effet ou le résultat ; ce sont par contre trois choses ou objets différents et distincts l'un de l'autre et absolument nécessaires pour parvenir à ce procédé.

Cet actif, ce passif et cet effet étant de toute nécessité pour une action quelconque, nécessairement l'infinité renferme cette composition sans laquelle elle ne pourrait agir, mais comme dans l'infinité tout est infini de toute nécessité, tout ce qui forme son essence est infini, par conséquent de toute intelligence, puissance, etc.

Cependant cette composition ne peut agir que dans et par son essence c'est-à-dire, qu'étant réunie, puisqu'il faut le concours de tout ce qui en fait partie pour produire un effet, ces parties sont donc trois en un et ne peuvent agir séparément ni indépendamment l'une de l'autre.

D'ailleurs dans l'infinité tout est infini, et de la même infinité qui est seule et unique ne pouvant y en avoir deux, son essence ne peut donc se diviser dans son essence quoique composée, sans se détruire elle-même, ainsi que son infinité qui est indestructible, sans quoy elle ne serait plus infinie.

L'homme composé d'une essence métaphysique qui est simple et sans parties, et d'un corps physique organisé de cinq sens et d'une quantité de parties avec lesquelles il peut agir seul et sans autre concours, a peine à se persuader que l'infinité toute puissante soit nécessairement composée pour pouvoir agir.

Sa différence est que la métaphysique consiste dans l'intelligence seule et, dans cette partie, l'homme n'est pas composé car jamais il ne peut avoir qu'une idée à la fois, quoiqu'elles se succèdent rapidement, et s'il avait plusieurs parties en ce genre il pourroit faire plusieurs calculs ensemble qui même pourraient se contrarier dans le même individu. Tandis qu'avec son phisique ou corps il peut employer ses cinq sens à la fois, mais alors son esprit ne peut s'occuper et réfléchir que sur le rapport d'un seul ; et cet esprit étant simple ne peut agir que sur le rapport des sens du corps qui, cessant de lui rapporter des objets extérieurs, il cesse de pouvoir agir et réfléchir.

Tout effet est donc nécessairement la troisième partie d'une trinité. Dans les nombres, UN étant seule partie ne peut agir seul et pour qu'il puisse agir, il faut qu'il engendre un pareil à lui, Un également sans parties comme lui, et

alors de leur calcul où chaque procède, DEUX, à la formation duquel ces deux unités ont concouru également, et ce deux leur est parfaitement semblable à toutes deux puisqu'il les renferme et les représente toutes deux et forme le même nombre de deux, que ces deux unités réunies. C'est de cette composition trinaire que l'on a fait, et que l'on peut faire, une infinité de calculs dont elle est la seule base.

On ne peut de même, en phisique et en morale, faire ni concevoir un effet ni raisonnement quelconque qui n'ait eu pour principe l'application d'un objet sur un autre et leur résultat ou procession.

Ce qui est juste ou raison chez les hommes l'est également pour l'infinité : il ne peut y avoir deux raisons contraires sur le même objet, et une action quelconque ne pouvant procéder que du concours de deux choses au moins, elle est un troisième avec elles, et il ne peut y avoir d'action ni raisonnement sans cette trinité.

L'infinité renferme donc en elle cette composition trinaire qui la constitue et dont nous nommons la première, le père, la seconde, le fils, comme ayant été engendré dans l'infinité pareil au père, comme les deux unités numériques, et le troisième le Saint-Esprit, ou l'effet ou procession du père et du fils et par lequel ils opèrent.

Si le père était seul il ne pourrait se voir et se connaître. Si le fils était seul il aurait la même impossibilité. Mais le père voyant son fils infini et parfaitement égal à lui, il jouit par lui de la perfection qu'il renferme, et le fils jouit par son père qu'il voit et auquel il est parfaitement semblable, de toute son infinité. Mais cette jouissance réciproque n'est ni le père ni le fils, elle est donc un troisième dans l'infinité ou le bonheur, la félicité, la perfection de l'un et de l'autre et elle renferme leur jouissance et leur volonté réciproque, comme deux renferme les deux premières unités numériques, les représente et fait leur effet ; et c'est par ce troisième, ou le Saint-Esprit, qu'ils jouissent mutuellement l'un de l'autre, et par l'un et l'autre.

Dans le second je traite de la création des intelligences, anges et démons.

J'y démontre que l'infinité, ou Dieu, a pu et a effectivement créé des êtres intelligents, puisqu'il en existe, qui puissent le connaître, l'aimer et lui rendre leur culte et hommage.

Il l'a pu, et lui seul, parce que son infinité trinaire est la seule source de toute intelligence, et il ne peut y en avoir d'autres qui détruiraient son infinité et feraient guerre continuelle par leur contrariété.

Une intelligence est un être qui peut de lui-même faire un raisonnement. La raison ou vérité est indestructible parce qu'elle émane de l'infinité, au lieu que le mensonge, ou faux et mauvais raisonnement, tombe de lui-même, ou occasionne tous les maux parce qu'il n'émane pas de l'infinité qui est la seule vérité, et que ce qui vient d'autre source est mensonge et illusion.

Entre la vérité et le mensonge il n'y a aucun milieu ; par conséquent tous raisonnements sont ou vrais, ou mensonges.

Le raisonnement juste est composé d'une partie ou premier membre appuyé par un principe certain ; d'un second fondé aussi sur un autre prin-

cipe juste, semblable ou dissemblable au premier, et d'un troisième qui est la conséquence de la similitude ou dissemblance des deux premiers ensemble.

Sans cette justesse le raisonnement est faux ou mensonge.

Ce sont ces raisonnements qui font distinguer les intelligences de tous autres êtres existants, car toute la nature, les animaux et tout l'univers ensemble, ne pourroient faire un raisonnement quelconque ; ils suivent les mouvements et l'instinct qui leur sont donnés, mais sans intelligence, qui provient de l'essence divine seule et uniquement.

L'intelligence est purement métaphysique et ne peut tomber sous aucun de nos sens, et l'infinité qui en est la source ne peut de même être comprise par nos sens.

D'ailleurs c'est cette intelligence qui connaît ce calcul, nos sens, etc. et ceux-ci agissent toujours sans calcul.

Avant la création de l'homme, Dieu a créé des êtres intelligents qui puissent le voir, le connoître, l'aimer et lui rendre hommage, c'est-à-dire avouer dans leur sincérité qu'il est le seul tout puissant et qu'il les fait jour de tout le bonheur qui les environne. A cet effet il les a créés libres dans leur intelligence, parce que s'ils ne l'eussent pas été, ils ne l'auraient pas connu ni aimé d'eux-mêmes, mais par cette obsession qui les aurait dirigés. C'est pourquoi le caractère de la liberté est inné et empreint chez toutes les intelligences, car sans cette liberté elles ne pourroient être responsables de leurs pensées et actions.

Ces nouvelles existences ont changé l'état de l'infinité, car elle seule est avant la première création, puisqu'elle est de toute éternité et par elle-même, tandis que les créatures ont eu un commencement. Avant donc les créatures, il n'existait que la seule infinité, et alors tout était infini et perfection. Mais ces créatures ayant commencé d'exister, elles ont partagé l'existence avec l'infinité puisqu'elles ont existé avec elle, et l'infinité n'a plus été seule, et elle a eu ces nouvelles créatures en perspective.

Elles étaient intelligentes, c'est-à-dire qu'elles pouvaient voir Dieu, connoître ses vertus et sa puissance, que c'est lui qui les a créées et leur a donné toutes leurs facultés. En conséquence il était juste qu'elles lui en fissent l'aveu ; qu'elles l'aimassent et employassent leurs facultés à augmenter sa gloire. Au moyen de leur liberté les unes ont suivi les règles de la justice et se sont mérité, par leur détermination, de participer à la gloire éternelle.

D'autres se sont plu dans leur existence et, au lieu d'en faire l'attribution à l'Éternel, elles se sont enorgueillies, et alors elles ont cessé leurs relations avec leur créateur et se sont d'elles-mêmes déterminé dans des principes faux ou injustes qui, n'ayant aucune réalité, ne peuvent les satisfaire. En conséquence, elles se sont, d'elles-mêmes, précipité dans un déluge de besoin que rien ne peut remplir puisque Dieu seul, qu'elles ont abandonné, est réalité et qu'il n'y en a pas d'autre.

Tout ce qui n'est pas juste est injuste en métaphysique et en tout. Les êtres ayant pris cette voie fausse ont dès lors été contraires à l'infinité qui, dès cet instant, a pour la première fois essuyé des contradictions et des

imperfections jusqu'alors inconnues, n'ayant pu exister ni être prévues dans et par l'infinité.

Ce mal étant opposé à l'infinité, pour être aussi infini dans ses progressions ou ne pas avoir de terme.

Sans doute l'infinité ayant créé ces intelligences auroit pu les anéantir dès le principe du mal, mais soit qu'elle aimât son ouvrage, soit qu'elle fût curieuse de connaître les progressions du mal, elle a laissé régner dans l'Univers, ce torrent d'absurdités qui l'inonde.

Cette opinion est fondée sur les paroles de l'Écriture sainte *scientiam scientium disperdam, prudentiam prudentium reprobabo*. En effet, il n'y a de réalité que dans l'infinité qui, avant aucune création, était seul ce qui existât. Tout ce qu'elle a créé l'a donc été en elle, et par elle, et nécessairement pour elle, car, remplissant tout par son infinité et immensité, il ne peut rien exister de réel hors elle, et tout ce qu'on possède venant d'elle, doit lui être attribué, sinon on l'attribue au mal qui est tout ce qui n'est pas elle, et alors ce mal n'ayant rien de réel par conséquent juste, on est dans l'erreur et dans la fausse jouissance qui ne peut jamais se satisfaire.

Le mal n'a donc commencé à exister que depuis les injustes attributions et actions des créatures. Il n'a pu être prévu antérieurement, et ne peut avoir de consistance en lui-même, mais il est l'opposé au bien qu'il empêche en détournant la juste attribution de toutes jouissances et actions à l'infinité.

Quant au mal phisique et moral, j'en traiterai après avoir établi mon système sur la phisique.

Si l'on n'admet pas la création des anges avant celle de l'homme comme j'espère le démontrer, on peut attribuer à l'homme les mêmes raisons qui ont fait naître le mal.

Dans le troisième traité, je démontre comment, de la confusion des matériaux, le feu, la terre et l'eau existants, l'univers a été développé, formé et maintenu tel qu'il est par l'action du feu et la résistance de la terre et l'eau à raison de leur réunion et surface.

Le feu est toujours actif, la terre inerte, mais l'eau réunissant plusieurs portions de terre ensemble, suivant l'action du feu en forme de surface et amas qui résistent à cette action en raison de leur volume.

Ces volumes de terre et d'eau sont plus ou moins faibles, suivant leur adhérence et occasionnent des effets relatifs.

Cependant le feu est toujours en action, et cette action est toujours l'effet d'un actif contre un passif, c'est-à-dire que le feu dans tous ses foyers est composé de son action contre des parties matérielles contre lesquelles il s'agite et qu'il repousse ou éloigne quand il peut les dominer ; mais il ne serait pas en action s'il n'essuyait pas de résistance et c'est cette résistance qui alimente son action, parce que sa nature active, heurtant contre des solides, est réfléchie à l'instant lorsqu'elle ne peut pas les pénétrer ; et cette réaction ou élasticité, alimentée par une continuité de résistance, augmente ou continue l'action en raison des reflets. Et ce feu, heurtant continuellement ces parties matérielles avec lesquelles il est amalgamé, il en repousse et éloigne, autant qu'il le peut, les plus grossières, et ainsi se purifie et devient plus actif.

La terre toujours inerte reçoit les actions données et y cède suivant sa résistance et en raison de cette action.

L'eau, par sa nature adhérente, réunit les parties de terre et même se réunit entre elle si elle n'est pas divisée par une action suffisante du feu, comme quand elle est en glace ; et par ses adhésions, elle forme des réunions ou différents corps qui présentent des surfaces d'une résistance relative.

Mais ces trois éléments ne peuvent être conçus ni connus, seuls et séparés l'un de l'autre, c'est-à-dire que l'on ne peut conserver du feu sans terre ni eau, et réciproquement.

Sans terre ni eau, il n'y auroit pas de réunion, par conséquent de résistance à l'action du feu qui se perdrait. Sans terre, l'eau ne pourrait se réunir devant l'action du feu, elle serait toujours en fusion et ne formerait aucun solide. Sans l'eau, la terre ne serait jamais réunie, et elle ne formerait aucun corps ; et sans le feu il n'y aurait aucune action et par conséquent aucun effet.

Le feu le plus actif est donc encore amalgamé avec les deux autres éléments dans leur plus grande subtilité ou finesse, et ces deux derniers contiennent nécessairement du feu, mais plus ou moins.

Quand le feu est assez actif, il dissout et fait disparaître les deux autres éléments, mais tous trois sont nécessaires pour produire et faire des effets comme en métaphysique, car l'absence de l'un empêcherait tout effet ; le feu ne trouvant plus de résistance ne serait plus alimenté dans son action qui ne pourrait agir sans rien, et sans le feu il n'y aurait pas d'action.

Tous trois sont inconcevables, on ne peut les comprendre, même métaphysiquement, dans leur essence qui échappe à tous nos sens et à notre imagination.

En effet, mêlant le métaphysique avec le physique, le principe de tout est l'infinité qui est immensité. Il n'y a donc et ne peut y avoir autre qu'elle ou par elle ou sa tolérance. Un atome quelconque, qui serait indépendant de l'infinité, la détruirait, puisque ne la comprenant pas, elle serait limitée et finie dans cette partie, et elle cesserait d'être infinie.

Chose quelconque ne pouvant exister indépendante de l'infinité. Tout ce qui existe donc par sa volonté ou tolérance ; or sa volonté est tant qu'elle veut, et si elle voulait cesser de vouloir qu'il existât chose quelconque excepté elle, tout rentrerait dans le néant ou non existence. Cependant si ces existances avaient une réalité intrinsèque, par elles-mêmes ou indestructible, elles ne dépendraient plus de cette volonté qui cesserait d'être infinie ; c'est pourquoi il est impossible de concevoir l'essence d'une existence quelconque.

De ces trois éléments, de leurs propriétés, de leur confusion ou cahos que l'infinité a établi pour cause première, et enfin de la volonté de Dieu qu'ils se développassent et formassent l'univers, le feu a fermenté et s'est formé des foyers en repoussant autour de lui la partie la plus grossière de terre et d'eau, et successivement, par ses explosions, ses réunions et par ses répulsions, il s'est formé de plus gros foyers. L'eau et la terre formaient autour, des voûtes liquéfiées qui se prêtaient aux actions de ces foyers et cédaient à leurs explosions

quand l'action était plus forte que leur résistance.

Alors l'action du feu était en trois sens, ou tout autour ou en rond, parce qu'il n'y avait pas encore de foyers dominants, comme le soleil ou autres astres, vers lequel tout autre foyer est nécessité de s'explorer comme je le démontre.

Les matières de ces voûtes dont les foyers s'étaient explosés étaient entraînées par l'action du feu et, se prêtant derechef à ces actions, elles s'étendaient ; et se prêtant successivement à ses efforts, elles reformaient des nouvelles voûtes autour des nouveaux foyers, étant augmentées par les diverses réunions des matériaux ; comme quand on introduit un courant d'air dans une eau savonneuse, les bulles y grossissent à mesure que les petites crèvent et fournissent la matière qui les enveloppait et la place qu'elles occupaient.

Enfin ces foyers parvenus à une grosseur telle que l'action du centre n'a pu se communiquer avec une vitesse égale jusqu'aux voûtes à raison de l'épaississement des parties aériennes, qui n'étaient plus actives et aussi légères que celles du centre, avaient ralenti de mouvement ; alors il s'est fait des scissions de ce mouvement et actions entre les foyers et des régions quelconques, mais relatives de l'étendue de leurs rayons jusqu'aux voûtes ou parties terreuses liquéfiées qui les enveloppaient ; et l'action des centres ou foyers frappant continuellement contre ces points de scission ou sections qui correspondaient aux parties de ces voûtes qui leur étaient opposées, elle les ont forcées de s'y entr'ouvrir, et par leur explosion et ensuite de la résistance extérieure qu'ont opposé les voûtes voisines explosées ou non. Et enfin ces centres ou foyers continuent leur action ; ces sections ont été déterminées dans un mouvement de rotation toujours entretenu par les mêmes foyers, et les parties de voûtes qui contenaient ces sections, cédant aux pulsions, ont été entraînées et repoussées dans les centres de ces tourbillons où elles reçoivent moins d'action et y forment les planètes comme celles connues et inconnues autour du soleil, telles que la terre, Jupiter, Mercure, etc.

Par les mêmes principes, je développe aussi la formation des satellites tel que la lune avec son atmosphère qui plane dans une région de l'atmosphère de la terre, lequel règne jusqu'à la région du soleil, et des comètes qui circulent avec leur atmosphère, entre ceux des planètes conjointes du soleil et des autres astres ou étoiles.

En suite de ce système sur la formation de l'Univers, j'établirai celui de notre planète la terre avec son atmosphère, ses plaines, montagnes, ruisseaux, rivières, mers, leurs flux et reflux, pluies, neige, vents, tremblements de terre, tonnerre, éclairs, etc., puis celui sur les animaux, leur instinct, la végétation, les différents germes et les minéraux.

Ce système est nouveau et un ! il est fondé sur la raison et des expériences, par conséquent il doit intéresser tous êtres pensants. Ses suites et ses principes fourniront des nouvelles connaissances, même en médecine sur laquelle j'établirai des principes clairs, et les remèdes dont j'ay l'expérience et l'usage.

La partie vétérinaire indiquera les tempéraments des bestiaux principalement des bœufs, vaches, etc., sujets à epizooties, et la raison, et les remèdes.

Je demande d'être discuté ; ce sera du choc des opinions qu'il sortira plus certain ; mais s'il est abandonné ou négligé, il ne produira rien ou peu d'effet.

Les traités annoncés contiennent un plus grand nombre de raisonnements et un plus grand détail que cet abrégé. Je pense que si la vérité intéresse et que l'on désire la découvrir, ils y contribueront beaucoup.

J'offre d'en soutenir la discussion que j'invite à faire avec concision, précision et bonne foy, ainsi qu'une réponse. S. et F. »

BRESION le jeune.

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (1).

## VIII

[Un « patriote républicain » au présid. de la Conv. ; 3 vent. II] (2).

« Illustre citoyen président,

Permetts que j'emprunte encore ton estimable organe pour offrir à l'Auguste Convention Nationale le mémoire que je joins ici sur les avantages inappréciables de notre Constitution Républicaine. Il y a déjà longtems que je le destinois à faire partie d'un ouvrage plus considérable que le dérangement de ma santé ne m'a pas permis de continuer. Mais lorsque j'ai réfléchi qu'il pouvoit en être détaché sans inconvénient, j'ai présumé que ce nouvel hommage de mon zèle, tout faible qu'il est, pourroit cependant être accueilli avec l'indulgence que peut mériter le louable motif qui me l'a dicté.

Je vais m'occuper maintenant du second mémoire que je t'ai annoncé sur l'éducation nationale. Celui-ci est trop important dans son objet pour ne pas exiger un peu de tems et de réflexion. Quel seroit mon bonheur si mes efforts me procuroient ton approbation et celle de l'Auguste Convention Nationale ! Puissent-ils au moins l'engager à recevoir fraternellement et cordialement les assurances de tous les sentimens d'un bon Patriote Républicain.

### MÉMOIRE SUR LES PRINCIPAUX AVANTAGES DE LA CONSTITUTION RÉPUBLICAINE FRANÇAISE

Lorsque je réfléchis aux prodiges multipliés opérés par l'Auguste Convention nationale, aux glorieux travaux des braves défenseurs de la patrie et aux efforts que les vrais patriotes ont fait jusqu'à ce jour pour établir et consolider les bases de la République, je regrète, sans cesse, de ne pouvoir offrir que le plus foible tribu, en comparaison de tant de services pénibles et importants. Cependant si l'on daigne le considérer comme le dernier de la veuve, peut être daignera-t-on l'accueillir avec la même indulgence ; je proteste du moins que son of-

frande est aussi pure et que s'il m'étoit possible de faire mieux, je n'aurais pas tant attendu pour prouver mon zèle civique ; mais sans fortune, à mon âge, et privé de santé, ainsi que de ressources, mes sentimens et mes vœux pour le salut et la prospérité de ma patrie, la stabilité et les succès de l'Auguste Convention nationale, et la réunion sincère, fraternelle et inaltérable de tous mes concitoyens pour concourir avec la même ardeur et sans relâche, au but que se proposent nos illustres Législateurs, sont le seul hommage qui dépend de moi. Au reste, peut-être aussi ne trouvera-t-on pas absolument indifférent que, dans les circonstances où nous nous trouvons, un citoyen, tel qu'il puisse être, cherche à faire valloir et chérir les avantages de notre heureuse Constitution. Ce sera du moins l'éloge le moins suspect de ses dignes auteurs.

La Constitution républicaine française sagement fondée, par l'Auguste Convention nationale, sur les bases des premières loix de la Nature et de la Raison, qui sous la Liberté et l'Égalité, présente et assure à la nation, et à tout ordre social, en général, des avantages certains et inappréciables, dont aucun gouvernement républicain, ancien ou moderne, n'a fourni le modèle jusqu'à présent.

C'est maintenant que les François sont véritablement libres et dignes du nom qui les distingue parmi les nations. L'orgueil, la vanité et l'égoïsme qu'enfante l'inégalité des rangs et des fortunes ont entièrement disparu de leur sol ; tous les Citoyens y sont égaux et aucun n'a plus à rougir de son nom et de son état. Les vertus civiles et morales, le vrai mérite et d'utiles services y assureront, à l'avenir, sans distinction choquante ni ridiculement héréditaire, l'honorable et juste considération qui leur sera due.

D'après ces observations, fondées sur l'exacte vérité, le système républicain françois, perfectionné par l'expérience, doit être considéré comme le chef-d'œuvre de l'entendement humain. Mais comme il me paroît indispensable que tout le monde soit également convaincu de l'excellente supériorité de ce système, je vais tracer, le plus clairement et le plus succinctement que je pourrai, le parallèle de notre gouvernement républicain avec celui despotique et arbitraire sous lequel la France a souffert et languï pendant tant de siècles.

Les loix commandent dans la République et ce n'est qu'à leur ombre bienfaisante que peuvent croître les fruits précieux de la liberté, de l'égalité, de l'amour de la patrie et de toutes les vertus sociales et estimables qui entretiennent et fortifient le vrai patriotisme, qui constituent le solide bonheur des citoyens et qui peuvent opérer la prospérité, la stabilité et l'indivisibilité de la République.

Dans l'ancien gouvernement despotico-monarchique, au contraire, il n'existoit ni liberté, ni égalité, ni vrai patriotisme, et les loix, au mépris de la raison, de l'équité et souvent des intérêts les plus chers de l'Etat, et des droits les plus sacrés de l'humanité, y fléchissoient au gré des caprices, de l'ignorance, de l'inexpérience, de la foiblesse ou des passions d'un seul, qui ne voyoit et ne connoissoit au dessous de lui que des sujets ou des esclaves.

Dans la République, les vertus, la valeur et les vrais talents conduisent à tout, sans être

(1) Mention marginale, datée du 25 vent. et signée Cordier.

(2) F<sup>nr</sup> 1009<sup>c</sup>, pl. 2, p. 2269.